

14 présents - 1 absent

Commission Communale des Impôts Directs

Commission Communale

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires.

L'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que les nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Dresse la liste de 24 contribuables susceptibles de remplir les fonctions incombant aux membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

**Titulaires** : BILLET Jean - Le Burdet ; AULAS Pierre - Diurnay ; DUMOULIN Pierre - Le Cherpin ; MERCIER Patrick - Goutte Romaine ; ROBIN Bernard - 8 rue de Thizy ; NONY Laurent - 12 rue de Thizy ; FOUILLAND Jean-Paul - La Plaine ; MARGET Guy - 5 impasse des prairies ; AUGAY François - 7 rue de la Creuse ; DEPIERRE Yves - 4 impasse des Fougères Les Granges ; FORAY Louis - 26 chemin de la Tuilière ; CHAMPALLE Philippe - Hambeau Cambry 69870 SAINT-BONNET-LE-TRONCY.

**Suppléants** : DERESSE Joannès - Ravonel ; TEILLARD René - 12 Magny ; CORNELOUP Pierre - 4 chemin du Reins La Tuilière ; VADEBOIN Louis - Le Burdet ; NONY Michel - 2 impasse des prairies ; MURAD Pierre - Magny route des noirs ; MARCHAND Michel - 1 chemin Sous le Bois ; DEREPIERRE Yves - 4 rue de la Goutte ; FOUILLAND André - Chantoiseau ; FOUGERARD Michel - La Lièvre ; VIAL Marc - 4 rue des Primevères ; PHILIPPE André - Cuba MARDORE 69240 THIZY LES BOURGS.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants seront désignés sur cette liste par la Direction des Services Fiscaux.

Commission COR

La COR doit aussi constituer cette commission concernant les évaluations foncières des locaux commerciaux des biens divers et des établissements industriels.

Délégués proposés :

Délégué titulaire : Monsieur AULAS Marius  
Délégué suppléant : Monsieur MARGET Guy

VU la délibération du conseil municipal en date du 26 novembre 2011 décidant d'instaurer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1% ;

Le Conseil Municipal,

Décide d'exonérer totalement, en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme :

- 1° Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors du champ d'application du prêt locatif aidé d'intégration ;
- 2° Dans la limite de 50 % de la surface excédant 100 mètres carrés pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux zéro renforcé ;
- 3° Les locaux à usage industriel et leurs annexes ;
- 4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- 5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- 6° Les surfaces de stationnement closes et couvertes des logements financés par un prêt aidé de l'Etat ;
- 7° Les surfaces de stationnement closes et couvertes des immeubles autres que d'habitations individuelles ;
- 8° Les abris de jardin soumis à déclaration préalable ;
- 9° Les locaux artisanaux.

Dit que la présente délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département à savoir pour la commune la Direction Départementale des Territoires du Rhône - rue du petit vessin - 69240 THIZY-LES-BOURGS.

COR - Programme voirie 2014

La dotation de la commune pour 2014 s'élève à 34.445 €.

Référent PDIPR

Plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnée.

Référent "randonnée" désigné : Fino Monique

FISAC

Par décision n° 14-0174 en date du 20/02/2014, le Ministre en charge du commerce et de l'artisanat a attribué à la Commune de SAINT-VINCENT-DE-REINS une subvention de 92.665 Euros pour le financement de la création d'une boucherie-charcuterie sur son territoire.

Monsieur le Maire précise que les projets subventionnés à hauteur de 75.000 Euros et plus donnent obligatoirement lieu à l'établissement d'une convention entre le préfet et le maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal,

- Approuve la convention à passer avec l'Etat,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Salle polyvalente - tarif de location

Le Conseil Municipal fixe le prix des locations comme suit :

		Cautions
Associations locales	200 Euros ancienne salle,	400
	300 Euros nouvelle salle.	600
	350 Euros les deux salles	700
Banquets Privés Habitants de la Commune	350 Euros ancienne salle,	400
	600 Euros nouvelle salle.	600
	700 Euros les deux salles	700
Habitants Extérieurs	400 Euros ancienne salle,	400
	700 Euros nouvelle salle.	600
	900 Euros les deux salles	700
Entreprises locales	350 Euros ancienne salle,	400
	600 Euros nouvelle salle.	600
	700 Euros les deux salles	700
Associations et entreprises de l'extérieur	400 Euros ancienne salle,	400
	700 Euros nouvelle salle.	600
	900 Euros les deux salles	700

Les locations pour : repas offert par les chasseurs aux propriétaires des terrains de chasse, repas de la Sainte Barbe des pompiers, repas de fin d'année des marcheurs et Arbres de Noël (sans repas), manifestations organisées par les associations à but non lucratif, seront gratuites mais le ménage restera à la charge de l'organisateur soit 50 Euros.

Comité du Mémorial de Thel

Madame la présidente du Comité du Mémorial de Thel remercie la municipalité pour sa participation aux différentes expositions et aux cérémonies du 70<sup>ème</sup> anniversaire.

Félicitations aux nouveaux membres qui les ont rejoints et se sont impliqués, au pied levé, pour les expositions et les cérémonies.

Les photos des cérémonies sont sur le site internet

Fait à Saint-Vincent-de-Reins  
Le 13 juin 2014

